



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt le 3 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, gymnase Titou Vallaeys, après convocation légale en date du 29 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Étaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. CARREAU, Mme SARRAUTE, Mme MERCHADOU, M. BROSSARD, M. SERAFFON, M. SABOURAUD, Mme GIROTTI, Adjoint, M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. ELIAS, Mme DUBOURG, M. CASTETS, Mme ZANA, M. BODIN, M. RENAUD, M. CARDOSO, Mme SENTIER, M. DURANT, Mme PAIN-GOJOSSE, Mme GRANGEON, M. MOINET, Mme THEUIL, Mme LUCKHAUS, Mme HIMPENS, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme BAYLE à Mme MERCHADOU, M. CHEVALIER à M. DURANT

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme SARRAUTE est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-2 à L2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au Maire à siéger,

Considérant que le code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum d'effectif total du conseil municipal soit 8,

Il est donc proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire à 7.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 03/07/20
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20200703-61759-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Denis BALDES

